

Procès-verbal n° 2017-11-33

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Communautaire du 12 décembre 2017

Objet

Débat sur le PADD du
PLU de Coudes

Rapporteur

COSTON David

Date de convocation

6 décembre 2017

Date d'affichage du compte-rendu

19 décembre 2017

Nombre de conseillers

En exercice : 126

Présents : 93

Votants : 103

Pour : 103

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mille dix-sept, le 12 décembre à 18h00, le conseil communautaire de l'AGGLO PAYS D'ISSOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle de spectacle Animatis de la commune d'Issoire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BACQUET, Président.

Présents avec voix délibérante : ALETON Danielle, ARCHIMBAUD Guy, ASTIER Raymond, BACQUET Jean-Paul, BARDY André, BARRAUD Bertrand, BARRÉ Annick, BASTIEN Gérard, BAYSSAT Marie, BERIOT Didier, BERTHELOT Pascal, BESSEYRE Fabien, BESSON Jean-Louis, BLANJARD Michel, BONNAFOUX Daniel, BOURG François, BOURGNE Françoise, BOYER Elie, BRONNER Ulrich, CHABAUD Christian, CHALLET Vincent, CHANAL Jean-Paul, CHANY Georgette, CHASSANG Jean-Pierre, CHASSANY Georges, CHAZALON Robert, CHEYNOUX Gérard, CODRON Maryse, COLLET Jean-Pierre, CORRE Jean-Marie, CORREIA Emmanuel, COSTE Yves, COSTON David, CREGUT François, CROZE Yves-Serge, DABERT Jean-Claude, DE MULDER Jean-Pierre, DENAIVES Catherine, DESVIGNES Jean, DRUELLE Jean-Claude, DUBESSY Florence, DUBOST Philippe, DYNDAS Eric, FANJUL José, FRAISSE Pierre-Luc, GAUDRIAULT Damien, GAUTHIER Isabelle, GOUEZEC Jean-François, GUEUGNOT Jean-Pierre, HERBST Nadine, IGONIN Bernard, JAFFEUX Sébastien, JAMON Marc, JOLIVET Sylvie, LABUSSIÈRE Jean-Marc, LAGARDE Maguy, LAMOUREUX Jean-François, LE GAL Claude, LEGENDRE Denis, LENEGRE Jean-Louis, LIVET Bertrand, MAERTEN Christian, MAHOUDEAUX Gaëlle, MAISONNEUVE Alain (suppléant de FRADIN Guy), MARAIS René, MARTINANT Pierre, MASSEBOEUF Claude, MEALLET Roger-Jean, NICOLLET Michel, OLIVIER Christian, PAGESSE Pierre (suppléant de LETELLIER Josiane), PELISSIER Patrick, PELOU Michel, PEREIRA-MAURIAT Christine, PERRON Jean-Yves, PETEILH Sandra, PIERZCHALA Freddie, POMEL Michel, RAVEL Pierre, RKINA Mohamed, ROCHETTE Christophe, RODDIER Gilles, ROUSSEL Chantal, ROUX Bernard, SAUVANT Jean-Pierre, SERMAGE André (suppléant de CHANIMBAUD Lionel), THEVENET Emilie (suppléante de CONTOUX Michel), THEVIER Gérard, TINET Georges, TOULOUZE Michel, VARISCHETTI Martine, VEISSIERE Bernard, VIALLET Richard.

Absents ayant donné pouvoir (10) : BRUN Pascale à MAHOUDEAUX Gaëlle, BRUNETTI Graziella à PEREIRA-MAURIAT Christine, DESGEORGES André à MARTINANT Pierre, ESBELIN Nicole à LAGARDE Maguy, ESPEIL Michel à CHALLET Vincent, GREGORIS Cécile à DESVIGNES Jean, MONIER-FIEVET Jean-Marc à BARRÉ Annick, PAILLONCY Brigitte à BRONNER Ulrich, SALVINI Luc à ALETON Danielle, SAUX Marie-Pierre à THEVIER Gérard.

Absents représentés (4) : CHANIMBAUD Lionel, CONTOUX Michel, FRADIN Guy, LETELLIER Josiane.

Absents (23) : ALLART Sébastien, BARBET Laurent, BARTHOMEUF Serge, BERENBAUM Emeric, BERNARD Jean-Paul, COSTON Marie, DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette, GARNAVAULT Philippe, GELLY Guy, GIMEL Edwige, GRAILLE Jean-Louis, GREGOIRE Nathalie, HERCEGFI Serge, KAROUTZOS Christian, LANCRENON Maria, LEROY Véronique, MARUCA Vincent, MOREL Jacques, PRADIER Laurent, ROCHE Roger, ROUBERTOU Didier, TIXIER Luc, ZANIN Nathalie.

Secrétaire de séance : THEVENET Emilie.

VU le code de l'urbanisme, et notamment son article L. 153-12 ;

VU la délibération de la commune de Coudes en date du 05 septembre 2014 relative à l'élaboration du PLU ;

VU le projet de PADD ci-annexé ;

CONSIDÉRANT que, par délibération, le conseil municipal de la commune de Coudes a prescrit l'élaboration d'un plan local d'urbanisme (PLU) ;

CONSIDÉRANT que l'élaboration du document a débuté en 2015 par la réalisation d'un diagnostic territorial qui a eu pour but de comprendre le fonctionnement du territoire et de dégager les principaux enjeux dans différents domaines (démographie, habitat, économie, déplacements, environnement, paysages, etc.), et qu'une fois achevée en juin 2017, cette phase s'est poursuivie par une seconde étape : l'élaboration du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) ;

CONSIDÉRANT que le PADD est une pièce obligatoire du PLU, et qu'il constitue la « clé de voûte » du document d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que le PADD assure l'articulation entre les enjeux issus du diagnostic et les documents graphiques (plans de zonage, orientations d'aménagement et de programmation) et réglementaires du PLU ;

CONSIDÉRANT que le PADD expose les grands enjeux du développement communal pour les 13 prochaines années, et qu'il définit notamment les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;

CONSIDÉRANT que le PADD arrête les orientations générales d'aménagement et fixe des objectifs de modération de la consommation de l'espace ;

CONSIDÉRANT que, suite aux principaux constats et enjeux issus du diagnostic, le PADD du PLU s'organise autour de 2 grands axes :

- permettre un accueil de nouveaux habitants compatible avec les ressources ;
- affirmer un statut de centralité attractive ;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article L. 153-12 du code de l'urbanisme, le PADD doit être débattu « au sein de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale et des conseils municipaux ou du conseil municipal (...) au plus tard deux mois avant l'examen du projet de plan local d'urbanisme » ;

CONSIDÉRANT que, depuis le 1^{er} janvier 2017, l'Agglo Pays d'Issoire étant compétente en matière d'urbanisme et de documents de planification, les objectifs fixés dans le PADD doivent désormais être débattus par le nouvel exécutif ;

Monsieur le Rapporteur présente le projet ci-annexé.

Monsieur le Président propose enfin de soumettre ce projet de PADD au débat.

Le conseil communautaire ne formule aucune observation concernant l'élaboration du PADD.

Les membres du conseil communautaire débattent du PADD et actent de la tenue de ce débat.

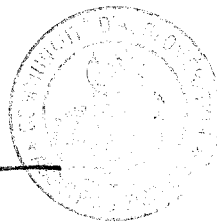
Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,

Jean-Paul BACQUET



Publié et certifié exécutoire

Issoire, le 21/12/2017

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 21/12/2017